



# Bulletin Municipal d' Information

**Janvier 2011**

Numéro 1/2011

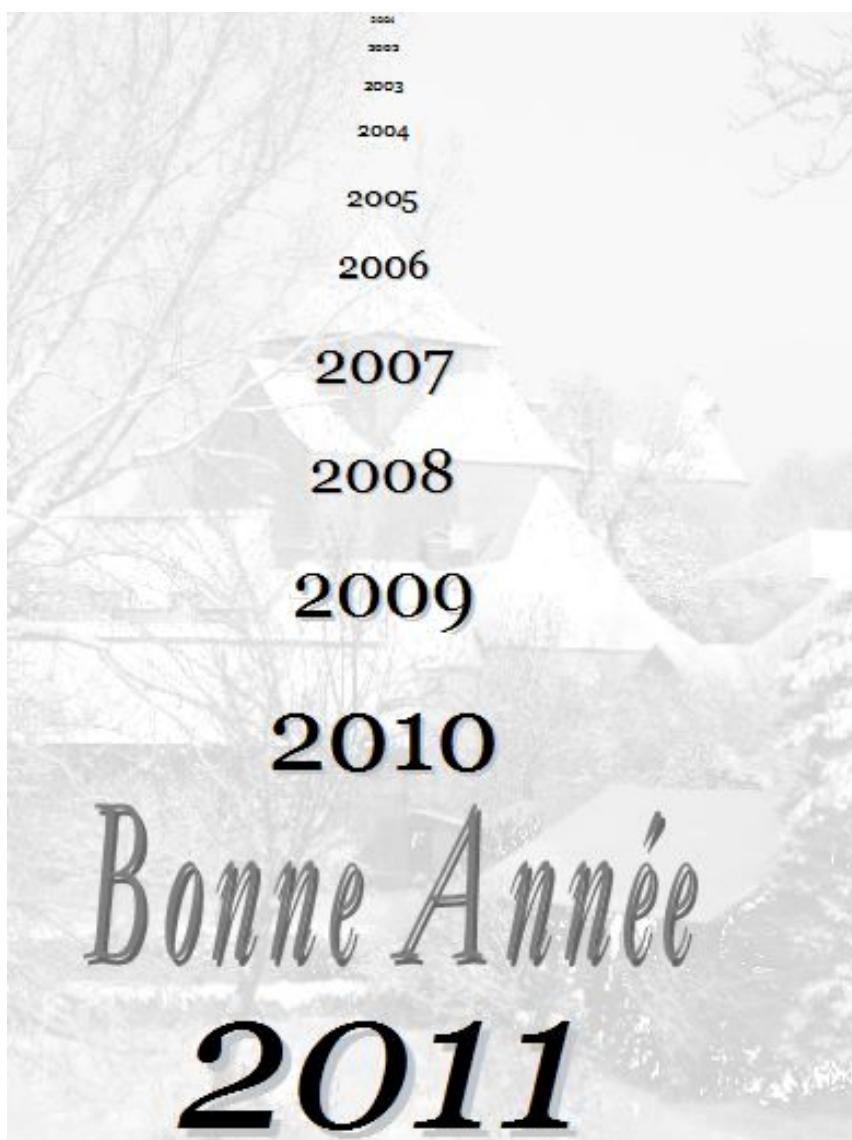
**Dans ce numéro :**

	<i>Pages</i>
<b>Edito</b>	2
<b>1</b> Etat Civil Effets	3
<b>2</b> PCS	4
<b>3</b> Curage lagunes	6
<b>4</b> OM	8
<b>5</b> Vie collective	9
<b>6</b> SIVU Scolaire	10
<b>7</b> Travaux récents	11
<b>8</b> Charte PNR	12
<b>9</b> Dossier frelons	14
<b>10</b> Dates à retenir	16
<b>Infos des Associations</b>	

Mairie de THEGRA  
Tél: 05 65 38 78 15  
Fax: 05 65 38 78 32  
mail:  
mairie.thegra@meshnet.fr  
web:  
www.thegraenquercy.com

Accueil public:  
Mardi et Vendredi de 14 à 17 h  
Mercredi de 9 à 13 h

Les séances du Conseil  
Municipal sont  
publiques, donc  
ouvertes à tous. Les



*La commission Communication et toute la Municipalité  
vous souhaitent une très bonne et heureuse année  
2011.*

*Meilleurs vœux à vous, et à tous ceux qui vous sont  
chers*

## **Editorial :**

*Ils s'appellent Clémence, Sohann, Lila, Elouan, Chloé, Lilou, Corentin, Noham, Fanny et Zélia. Dix nouvelles petites têtes Thégratoises nées en 2010, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps dans notre village. Cet élan de naissances, qui je l'espère se poursuivra cette année, est un signe important pour le dynamisme et la vitalité de notre commune et cela nous conforte, nous, vos élus, dans la mission quotidienne de gestion de notre collectivité que vous nous avez confiée.*

*Notre action va donc continuer afin de toujours aller de l'avant, en respectant les équilibres qui font le charme de Thégra.*

*Nous finalisons actuellement le Plan Communal de Sauvegarde qui nous permettra, si des événements graves devaient se produire, d'informer, de protéger ou d'aider toute notre population.*

*En phase de réalisation, le Plan Local d'Urbanisme va se poursuivre normalement toute l'année 2011, tout comme l'étude de la rénovation de la Maison du temps Libre qui permettra des économies d'énergie importantes pour tous ses usagers. Dans le même sens, le réseau de chaleur au bois, devant desservir les habitants et les locaux communaux du bourg, qui sera réalisé par le S.Y.D.E.D. du lot, est toujours en projet, pour une mise en fonctionnement à l'hiver 2012.*

*Nous réfléchissons sur de nouveaux aménagements du cœur du village afin de l'embellir mais aussi pour mieux maîtriser les déplacements, la sécurité, l'accessibilité.*

*Nos voisins de Lavergne viennent de nous associer à l'étude du nécessaire agrandissement de leur école, dans le même sens qu'ils avaient participé en 2002 à la construction de la notre. Il est fondamental de pouvoir accueillir sur notre R.P.I. tous les enfants à scolariser comme nous l'avons fait jusqu'alors. C'est un des piliers de l'accueil de nouveaux habitants.*

*Du point de vue communautaire, même si l'action continuera en 2011 comme auparavant, la réflexion sur le périmètre de la future nouvelle entité, **rendue obligatoire par la récente réforme territoriale**, sera menée avec, pour les élus de Thégra, des idées fortes à respecter : un bassin de vie logique, à taille humaine, des services de proximité bien adaptés, accessibles à tous les habitants, une gouvernance permettant aux petites communes d'être écouté et entendu au même titre que les plus grandes, permettant l'expression citoyenne de tous. Parallèlement, nous avons, l'année précédente, initié l'idée d'un Schéma de Cohérence Territoriale pour le nord du Lot, afin de préparer sur ce vaste territoire les futurs aménagements urbains, environnementaux ou économiques, de façon concertée et organisée, et sans concurrence.*

*2011 sera donc encore une année d'action pour Thégra. Mais rien ne serait possible sans l'investissement de tous les agents communaux ou communautaires que je remercie, l'implication de tous les élus que je salue, le soutien de vous tous qui nous faites confiance.*

*Joint à moi, tout le Conseil Municipal vous exprime, à l'occasion de cette nouvelle année, ses vœux de très bonne année 2011, empreints de santé, réussite et bonheurs à vous, ainsi qu'à vos proches.*

Votre Maire  
Thierry Chartroux

## **ETAT CIVIL : Démographie communale : la belle envolée 2010!**

### NAISSANCES :

- RECOPE Clémence le 16 avril à Cahors
- EL HADRATI Lilou le 30 août à Brive
- HASSOUKI-BATTANDIER Sohann le 30 avril à Brive
- DELPECH Corentin le 02 octobre à Brive
- BOUNY Lila le 15 juin à Brive
- MARCHAND Noham le 26 octobre à Brive
- MAGUET Elouan le 08 juillet à Cahors
- PAGES Fanny le 01 novembre à Brive
- ADGIE Chloé le 06 août à Brive
- BARGUES Zélia le 26 novembre à Brive

***Toutes nos félicitations aux parents que ces bébés leur apportent tout le bonheur souhaitable.***

Autant de bébés dans notre village cela ne s'était pas vu depuis 1983, où il y eut aussi 10 naissances, nous remontons après en 1971, avec 9 naissances.

La vie de la commune s'en trouve agréablement animée et donne de la motivation à l'équipe municipale pour engager de nouveaux projets. Ainsi le PLU, déjà en bonne voie, trouve toute son utilité, pour créer des zones où chacun pourra soit travailler, soit habiter ou tout simplement profiter de nos paysages pour s'adonner à ses loisirs préférés. Ces nouveaux nés donnent aussi de l'espoir à la continuité de l'école et conforte le pari entrepris il y a quelques années. Pourquoi ne pas envisager l'implantation de nouveaux commerces ? Avis aux candidatures, les élus sont prêts à recevoir de nouveaux projets. Il serait aussi concevable de voir se créer de nouvelles associations orientées vers la tranche d'âge de ces petits car il n'existe pas de structure pouvant leur offrir des activités. Pour embellir notre village, le conseil municipal projette le lancement de l'Opération Cœur de Village : accessibilité aux personnes à mobilité réduite, espaces publics mis en valeur, cheminement piétonnier .... ceci afin d'améliorer encore le cadre de vie.

Ces naissances nous démontrent que la vie à Thégra est enviable et qu'il nous faut continuer à le rendre florissant nous tous ensemble.

Mais nous avons aussi à déplorer des disparitions.

### DECES :

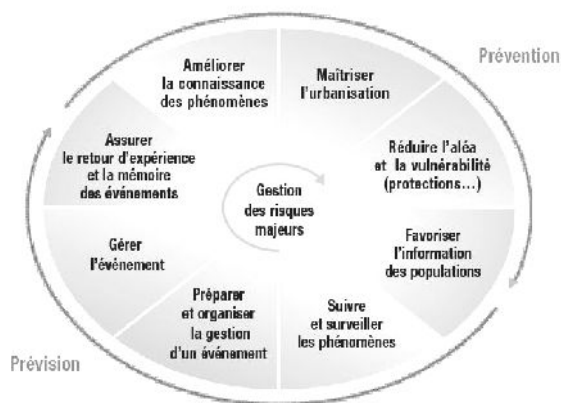
- JOUBERT Ariane le 26 août
- LAGRILLERE Jean le 16 septembre
- CRAYGUES François le 27 septembre
- ARLET Marie-Louise le 31 décembre survenu lors de son 100<sup>ème</sup> anniversaire

***Nous adressons nos très sincères condoléances aux familles et les assurons de toute notre sympathie.***

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Même s'il n'a pas de caractère obligatoire pour des communes comme la notre, la municipalité a souhaité mettre en œuvre un plan de sécurité communale pour parer à des risques pouvant survenir à tout moment.

Ce plan est destiné à faire face à d'éventuels événements naturels (climatiques, géologiques,..) ou accidentels (industriels, routiers,..) qui pourraient mettre en danger tout ou partie de la population communale ou des biens matériels publics ou privés. C'est un outil à dimension communale qui devrait permettre de déployer les moyens humains et matériels disponibles pour prévenir et atténuer les effets induits par un événement. L'objectif premier de ce plan est de mettre en sécurité, autant que faire se peut, les personnes et les biens en mettant en place des scénarios de crise ayant soin de répertorier les moyens matériels, humains et de structure capables de supprimer les effets sinon de les atténuer.



Après avoir recensé les risques essentiels auxquels nous pourrions être exposés, il s'agit de répertorier les points fragiles ou critiques (qu'on appelle enjeux) situés sur le territoire communal, qu'il s'agisse de populations (personnes isolées, fragilisées,...) ou d'infrastructures (réseaux eau, électricité, routes, communications, bâtiments,..).

Ensuite il convient d'établir avec précision et exactitude la liste des personnes mobilisables, avec leurs compétences, la liste des moyens matériels (publics et/ou privés) qui pourraient être utiles ainsi que la liste des bâtiments et autres structures qui devraient être mobilisés pour mettre en sécurité des personnes.

Enfin il est nécessaire de créer une cellule de crise, sous la responsabilité du Maire, constituée des responsables communaux renforcés si nécessaire par les personnels communaux mais aussi par des personnes dont les compétences (médicales, techniques, sociales ...) pourraient être nécessaires. Cette cellule a pour mission :

- d'assurer la diffusion des informations vers les habitants (alerte, état de la situation) et vers les autorités (renforcement secours, )
- d'assurer et d'organiser le déploiement des moyens jugés nécessaires, de gérer les interventions
- de soutenir et accueillir les personnes touchées ou en situation de danger, les prendre en charge dans leurs besoins
- d'assurer la traçabilité précise des actions menées afin de pouvoir faire une analyse à posteriori.

Ce dispositif, pour être efficace et opérationnel doit être régulièrement mis à jour et testé pour éviter des dysfonctionnements en phase réelle. C'est ainsi que l'on pourra garantir sa meilleure efficacité en cas de besoin.

Une présentation avec organigramme détaillé sera faite dans un prochain bulletin et sur notre site Internet.

## Curage des lagunes du réseau d'assainissement du bourg :

Le Conseil Municipal a décidé de programmer ce curage rendu nécessaire au regard de la saturation des bassins. En effet, depuis la mise en service de ce réseau, jamais une opération de nettoyage n'a eu lieu. De plus une rénovation totale du système est envisagée dans les années qui viennent pour permettre d'absorber des usagers supplémentaires raccordés par extension du réseau.

Comment va se dérouler la procédure :

Le cadre réglementaire : Livre II du Code de l'Environnement (Art. R 211-25 à R 211-47) relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées et Arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles

**Le producteur des boues est responsable du déchet jusqu'à son élimination finale**

Tout épandage est soumis à une **étude préalable**. Filière réglementée et contrôlée par le Préfet :

**Déclaration** pour 3 à 800 tonnes de matière sèche/an, ou **Autorisation** pour une quantité annuelle de MS > 800 T

Différentes filières d'élimination des boues

- Valorisation agricole dont épandage ou compostage
- Incinération (transport et traitement d'un coût très élevé pour une structure comme Thégra)
- Mise en décharge (*interdite depuis 2002*)

Evaluation des quantités à évacuer :

**1 habitant consomme :**

- 165 l d'eau / j (France)

- 150 l d'eau / j (Thégra)

**1 habitant génère :**

- 3 litres de boues / j

- 20 à 45 kg MS / an

Principe station épuration : Lagunage naturel

Mise en service en 1993 - 250 équivalents /habitant

**Nécessité curage 1 è r e lagune**

70 Tonnes de Matière Sèche

865 m<sup>3</sup> de boues à 80 g/l de MS



Recherche des terrains agricoles susceptibles de supporter l'épandage

**Superficie nécessaire**

Quantité de boues à épandre : 70 T MS, soit 865 m<sup>3</sup> à 80 g/l

Dose moyenne d'apport : 60 m<sup>3</sup>/ha

=> *Besoin d'une surface de 14,5 hectares*

### Conditions d'épandage

- Intérêt pour les plantes et les sols
- Qualité des boues par des analyses
- Transparence et la traçabilité des opérations
- Filière d'épandage doit être détaillée
- Suivi rigoureux des apports et des sols
- Conventions avec les agriculteurs

### Intérêts de l'épandage des boues

- Une expérience datant de plus de 30 ans
- Solution la moins chère
- Une législation rigoureuse
- Substitution des engrais minéraux (N et P2O5)
- Raisonnement de la fertilisation
- Collaboration entre les collectivités, les syndicats et le monde agricole

**Pas d'épandage tant que le dossier de déclaration n'est pas validé par la préfecture**

## Interdictions d'épandage

- Sur les sols gelés ou enneigés
  - Pendant les périodes de fortes pluies
  - Sur les terrains à fortes pentes
  - Par aéro-aspiration
  - Sur les terres non régulièrement travaillées
- Distances réglementaires**
- Habitations, Etablissements recevant du public : *100 mètres*

- Cours d'eau, puits, source, ... : *35 mètres*
- Délais : d'enfouissement :** Immédiat, dans la continuité du chantier
- Herbages et cultures fourragères :** 6 semaines avant la remise à l'herbe ou la récolte
- Cultures maraîchères et fruitières :**  
Interdiction d'épandage pendant la récolte  
Interdiction d'épandage pendant la période de croissance 18 mois avant la récolte

## Effets de l'absence de convention (ou incomplète) sur les aides PAC

Boues d'épuration			
Points vérifiés	Anomalies	Réduction	Remise en conformité possible ?
Accord écrit valable entre l'agriculteur et le producteur de boues	Absence d'accord écrit ou de contrat d'épandage ou Absence d'au moins un des renseignements suivants : - nom ou dénomination sociale de l'agriculteur, du producteur de boues, - adresse de l'agriculteur, du producteur de boues, - signature de l'agriculteur, du producteur de boues.	3%	non
Accord écrit complet	Document incomplet : absence d'au moins une des données suivantes : - liste des parcelles concernées par l'épandage, - référence de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou récépissé de déclaration ou, à défaut, absence de copie de la lettre du service chargé de la police des eaux attestant que les pratiques d'épandage respectent la réglementation nationale, - lettre d'engagement du producteur à épandre dans les règles.	0 ou 1%	oui, sous 3 mois

### Financement par le producteur de boues

- analyses de boues,
- analyses de sols,
- prestation d'épandage

### Pour les agriculteurs

- 0 € rendu racine,
- mise à disposition d'un parcellaire,
- ne touchent pas aux boues.

## Opération de pompage, de transport et d'épandage :

### Travaux de curage

- Surnageant à enlever : *pompe*
- Homogénéiser les boues : *tracteur + malaxeur*
- Curage des boues en fond de lagune + pousser les boues vers pompage :  
*Tractopelle, pelle mécanique, tracteur avec racleur*

- Pompage, transport et épandage : *tracteur + tonne à lisier*

### Durée envisagée du chantier :

- 1 semaine (*si 2 tonnes à lisier d'au moins 10 m3 et parcelles peu éloignées*)

- Choix de la bonne période d'épandage

- conditions météo,
- travaux agricoles compatibles.

**Vidange lagune 1 : Septembre 2011 ? ou Printemps 2012 ?**

## OM : des satisfactions et des réserves :



### PAYER SES DECHETS, UN PROBLEME DE POIDS :

L'évolution des tarifs de traitement des déchets non recyclables (91€ la tonne en 2009, 125 € la tonne en 2011), doit nous inciter à diminuer la quantité et le poids de ces déchets.

Plusieurs moyens sont à notre disposition :

**Le compostage** des déchets organiques peut nous permettre de réduire jusqu'à 30 % le volume de déchets, des composteurs peuvent être fournis par le SYDED (tel

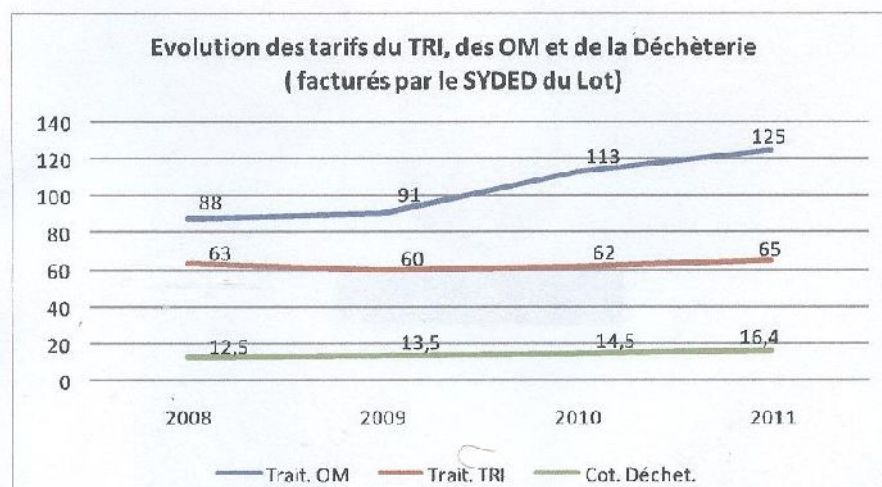
05.65.10.86.19) au tarif de 20 € ttc.

**La déchetterie**, pensez à y amener, les encombrants, gravats, végétaux, cartons, plastiques et même les textiles (ceux-ci selon le niveau d'usure seront réutilisés tels quels dans des friperies solidaires ou transformés en isolant thermique ou en chiffons d'essuyage pour l'industrie). Les apports à la déchetterie sont gratuits pour les particuliers.

**Limitier les achats avec des emballages** : privilégier les produits avec le moins d'emballage possible.

Au niveau de la communauté de communes, la quantité des déchets va en diminuant (479 tonnes en 2009 et 450 tonnes en 2010) et le taux de refus se maintient heureusement ; pour décembre il a été de 9.90 %.

En 2010, la communauté de commune a effectué des regroupements de containers, ce qui a permis une réduction de 25 % des frais de collecte.



Comme ce graphique nous le montre, nous ne sommes pas seuls maîtres de notre service OM et des dépenses qui y sont liées. Nous pouvons agir sur la qualité du tri et les coûts s'y rapportant mais le traitement dépend aussi du SYDED.

Au niveau gouvernemental, en 1992 a été mis en place, le système « éco-emballage », mais il a entraîné des dérives perverses.



**Définition de Éco-Emballage** : Entreprise privée, agréée le 12 Novembre 1992 par l'Etat, qui collecte une somme de quelques centimes par emballage produit par les entreprises (80 milliards d'emballages ménagers concernés en 1992). Éco-Emballage peut apporter un soutien financier aux opérations de collecte

sélective et de tri des emballages usagés mis en place par les collectivités (dont la communication.

**La face cachée de Eco-Emballage** : Pas moins de 60 millions d'euros payés par les consommateurs pour les emballages ont été placés sur des fonds à risque ont été mis en fort danger par la « crise ».

Le petit logo nous fait croire que le produit est recyclable alors qu'il veut simplement dire que l'industriel a payé la taxe, qui est répercutée sur le prix de vente au consommateur. 60 millions d'euros placés dans les paradis fiscaux en 2008, ça fait 916 millions d'emballages pour lesquels les consommateurs ont payé leur écot pour rien, tout du moins on ne sait pour quoi et :ou pour qui ?.

## **Facturation incitative**

Le Grenelle I de Juillet 2009 a adopté le principe selon lequel le service public de collecte doit payer en fonction de ce que l'on jette et de la manière dont on le jette (trié ou pas). L'objectif est d'amener les citoyens à trier d'avantage et à produire moins de déchets, c'est la « facturation incitative ». Pourtant cette « facturation incitative » engendre des effets secondaires nuisibles, dépôt au bord des routes, brûlage, transport des déchets loin du domicile afin de diminuer la facture (puisque'on paye en fonction de ce que l'on consomme), mais cela entraîne aussi des inégalités sociales puisque le mode de facturation est déconnecté des revenus des ménages, une famille nombreuse aux revenus modestes risque de payer significativement plus qu'un ménage aisé sans enfant.

Il risque donc à terme de se poser un choix, soit la facturation se fera suivant ce que l'on produit en déchets, soit le principe de solidarité continuera à exister et le montant sera le même pour tous, avec **une égalité des moyens** pour les citoyens mis en place.

## **Vie collective :**

### **Respect de règles en matière de travaux :**

Il se construit, se restaure, se modifie beaucoup de bâtiments sur la commune de Thégra ; il se crée aussi beaucoup de petites installations de loisirs et de bricolage. On ne peut qu'être satisfait de ces opérations. **Pour autant il convient de rappeler avec insistance que tous travaux neufs ou sur des bâtiments existants exigent le respect absolu de la réglementation en matière d'urbanisme.** Quel que soit la nature et l'importance des travaux (habitations, garages, abris de jardin, piscine, clôture, etc.) le respect de la procédure est exigé ; si cela n'était pas le cas, les services de l'Etat sont en mesure d'imposer la remise en l'état des installations ou espaces modifiés. Donc, avant de vous trouver confrontés à des situations délicates à gérer, nous vous invitons à respecter scrupuleusement la réglementation et dans le doute adressez-vous systématiquement à la Mairie. Vous pouvez aussi consulter la réglementation en vigueur sur les sites des services publics : <http://vosdroits.service-public.fr> ou en consultant les informations accessibles depuis notre site municipal : <http://www.thegraenquercy.com>

## **Dans votre intérêt et celui de la collectivité :**

**Afin d'éviter de vous priver de certaines informations communales et de certains services à votre intention**, nous invitons tous les nouveaux résidents d'une part et tous les foyers dont la situation familiale change à se présenter en Mairie pour que nos services administratifs puissent prendre en compte votre nouvelle situation, recueillir vos coordonnées et vous remettre un certain nombre d'informations utiles.

Il est aussi essentiel que les résidents de Thégra qui prévoient de quitter définitivement la commune de l'indiquer au secrétariat de Mairie, cela peut éviter des relances inutiles pour des redevances indues de services communaux (assainissement,..) ou intercommunaux (ordures ménagères,...)

## **Formation 1ers secours :**

La municipalité avait proposé pour la deuxième année d'engager un programme de formation aux premiers secours à l'intention des membres des associations mais aussi des personnes désireuses d'en profiter, sachant seule la formation d'un membre par association serait prise en charge par le budget communal. Le nombre de candidats inscrits étant très peu important, il n'a pas été possible d'engager cette formation, un groupe de 10 à 12 personnes au minimum était nécessaire.

Nous renouvellerons éventuellement cette proposition durant l'hiver prochain.

## **S.I.V.U. de l' animation périscolaire :**

### **Les enseignantes :**

Maternelle : Françoise SERGENT  
Grande section et C.P. : Régine PROENCA  
C.E. 1 et C.E. 2 : Sarah BAUX  
C.M. 1 et C.M. 2 : Fabienne

BOURGUIGNON

### **Les effectifs :**

Maternelle (petite et moyenne section) : 25  
Grande section et C.P.: 12  
C.E.1 et C.E.2 : 26  
C.M.1 et C.M.2 : 25

La rentrée s'est bien passée.

Cantine : prix des repas : 3 euros pour les enfants du R.P. I. (la différence avec le prix réel est prise en charge par le S.I.V.U.)

Une réduction de 0.68 euro par repas est accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur à 550 euros.

Le conseil syndical a souhaité accorder une réduction à ceux qui en avaient le plus besoin et les plafonds de ressources sont inchangés.

Le tarif de la garderie et du C.L.S.H. : 1 euro de l'heure.

Horaires garderie : de 7h30 à 8h40 : 1 euro de l'heure  
de 11h55 à 13h40 (gratuit)  
de 16h55 à 18h30 : 1 euro de l'heure

Horaires CLSH : de 7h30 à 18h30 : 1 euro de l'heure

Le mercredi et les petites vacances (Toussaint, février, Pâques)

Les familles ont droit aux bons CAF et à l'aide du conseil général, sous condition de ressources. Elles ont droit aux aides de la MSA et du CESU.

Le programme d'animation de l'année est donné par l'équipe d'animation.

La commune a voté un transfert de compétence à la communauté de communes pour l'enfance et petite enfance à partir de l'année 2011. En conséquence ce sera le S.I.V.U. qui assurera le centre aéré cet été. (à voir pour les conditions d'accueil ) Une maison d'assistantes maternelles est aussi créée à Mayrinhac Lentour.



Parmi les travaux de cette année, on peut noter la réalisation d'un abri bus et d'une clôture, d'un local de rangement à l'école de Thégra. Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux des deux communes Lavergne et Thégra.

*Le Comité syndical  
souhaite « Bonne année à tous ».*

## Spectacle de Noël



Cette année, le spectacle proposé aux écoliers scolarisés sur le RPI Thégra – Lavergne s'est déroulé le vendredi 17 Décembre après midi, dernier jour de classe avant les vacances. C'est Pierre-Jean et ses artistes qui ont animé avec beaucoup de succès ce spectacle. Les enfants ont été nombreux et très impressionnés par les tours de magie et la fabuleuse histoire du Père Noël. Celui-ci a fait son apparition en fin de spectacle et a distribué à chacun une boîte à pâté remplies de ...les enfants seuls le savent !

Le goûter, servi ensuite, a été très apprécié de tous et a permis de trouver des objets et gâteaux très variés sur les tables biens garnies du marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves.

## Nouveauté au stade :

Le local de rangement en tôle, devenu très dégradé par le temps et diverses agressions, a été remplacé par un petit bâtiment en dur. Légèrement plus grand et surtout plus solide (murs en parpaings crépis, charpente bois et toiture en tuile), il devrait permettre de ranger en sécurité les accessoires nécessaires pour les activités sportives se déroulant sur le stade. Il a été réalisé en totalité par nos employés qui prouvent encore là leurs compétences et leur polyvalence. Espérons que les usagers seront respectueux de ce local, du travail et du budget qu'il représente.



## Accès cimetière :



Le nouvel accès aménagé par l'arrière du cimetière est terminé. Un portail est venu compléter cet ouvrage, réalisé en tube acier et tôle de ferronnerie par M Bernard Melou, il s'intègre parfaitement à l'aspect général du cimetière.

Il a été créé un emplacement parking réservé pour le véhicule mortuaire et permettre ainsi une plus grande facilité des opérations en toute sécurité.

## Nouvelle charte du PNR 2011-2023



### Qu'est-ce que la Charte du PNRCQ (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)?

C'est le document écrit qui présente **le projet de protection et de développement de notre territoire pour les 12 prochaines années**. Tous ceux qui le signent : les Communes, les Communautés de communes, le Conseil général, le Conseil régional, l'État... y prennent des engagements mutuels.

C'est sur cette base que le renouvellement du classement en « Parc naturel régional » nous sera ou non accordé par l'État. Si tout va bien, notre nouvelle Charte sera donc applicable de 2011 à 2023.



### Que contient-elle?

Y figurent le périmètre du Parc, ses objectifs, ses missions, ses actions, ses moyens, les engagements exacts de ses partenaires...

### Charte PNRCQ

Elle se compose de **4 parties principales** :

1. **Le rappel des fondements d'un Parc naturel régional** : les missions d'un Parc naturel régional et son cadre réglementaire, un rôle de « guide » en matière de développement durable, une vocation d'expérimentation, une stratégie globale qui s'applique à tout le territoire avec l'aide de tous les partenaires ;
2. **Le descriptif du projet** de protection et de développement du territoire pour les 12 ans à venir ;

### 3. Les conditions et moyens de mise en œuvre :

- un plan qui traduit sur une ou plusieurs cartes les **orientations de la Charte** en fonction des différentes zones du Parc,
- la **mise en place d'un Syndicat mixte** qui gère le Parc et qui regroupe des représentants du Conseil régional, du Conseil général, des Communes du Parc, des Communautés de communes, et à titre consultatif des représentants des Chambres d'agriculture, de Commerce et d'Industrie et de Métiers du Lot,
- la constitution d'une **équipe technique**,
- les **partenaires** s'impliquant dans le projet ;

4. Différents **documents annexes** : un programme d'actions prévisionnel à trois ans, le budget prévu pour le fonctionnement, l'organigramme du Parc...

### Quelles sont les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour 2012-2023 ?

Plus de 250 personnes ont assisté à la deuxième série de débats publics organisés par le Parc naturel régional début décembre 2009.



Ces réunions ont été riches en interventions et échanges. Elles ont permis d'affiner et enrichir les mesures suggérées par les élus et les services techniques du Parc.

Lors de ces soirées, les gens ont pu inscrire eux-mêmes ce qu'ils considèrent comme les mesures à mettre en œuvre en priorité pour l'avenir de ce territoire.

L'ensemble des mesures présentées (41) répondaient bien entendu aux enjeux identifiés cet été lors de la première série de débats initiée par le Parc .

**Les mesures qui ont été jugées prioritaires** sont donc :

#### AXE 1. Une gestion économe des ressources et garante de la qualité des patrimoines

- Poursuivre la résorption des pollutions et promouvoir les usages économes de l'eau sur le territoire
- Engager et maîtriser la production d'énergies locales et renouvelables
- Se concerter pour mieux gérer ensemble la ressource en eau
- Impliquer tous les acteurs locaux, publics et privés, dans une gestion de la nature quotidienne

#### AXE 2. Promouvoir un mode de production et de consommation responsable

- Relancer l'installation d'actifs agricoles
- Créer des conditions favorables à la transmission et au développement des entreprises existantes et à l'installation d'activités nouvelles
- Améliorer la valeur ajoutée des produits agricoles
- Conduire une stratégie coordonnée de valorisation d'image et de promotion des Causses du Quercy
- Limiter la production et améliorer le traitement des déchets



Les nids grossissent progressivement du printemps à l'automne, lentement jusque début juillet, puis ils gagnent 4 à 6 cm de diamètre par semaine pour atteindre 60 à 90 cm de hauteur et 40 à 70 cm de diamètre. Le nid est composé en général de six à sept étages de strates de cellules qui renferment le couvain. On a compté jusqu'à 17 000 cellules par nid. Au maximum de l'activité (septembre - octobre), la [population](#) de frelons à l'intérieur du nid varie de 1 200 à 1 800 individus.

## Cycle de vie

**La sortie d'hivernage des fondatrices s'étale de début février à mai. L'implantation du jeune nid et la ponte ont lieu durant cette période.** Pour qu'il y ait fondation d'une colonie, il faut que la reine ait de la nourriture en quantité suffisante. Les conditions climatiques sont donc déterminantes.



### Hivernage du frelon asiatique

**En France**, un nid en hiver ne devrait donc plus contenir de colonie viable. Tous les nids observés à l'extérieur au mois de février, même les très gros, sont déserts. (*photo pr46 : nid vide à Thégra décembre 2010*)

De manière générale, **afin de passer l'hiver, les jeunes reines fécondées se cachent dans un endroit abrité.**

En période de déclin de la colonie (hiver), des pics verts et des geais ont été vus pillant des nids, et des mésanges mangeant les dernières larves. On ne connaît pas encore de prédateurs de l'insecte.

## Une fondatrice par nid et par an

Une fondatrice n'est à l'origine que d'une seule colonie par an. Au printemps, chaque fondatrice ébauche un nouveau nid, avec une seule reine par nid et développe une nouvelle colonie.

## Comportement et risques pour l'homme

Le frelon asiatique est **peu agressif envers l'homme sauf à l'approche du nid où l'attaque peut être collective et virulente.**

**Impact en apiculture : prédation de l'abeille domestique**

**Tous les frelons sont des prédateurs d'abeilles.**

**En France**, les apiculteurs s'inquiètent en voyant leurs ruches beaucoup plus régulièrement et davantage attaquées par le frelon asiatique

### Moyens de lutte envisageables

- Capture par piégeage sélectif des fondatrices, principalement de février à mai.
- Destruction systématique des nids : afin de limiter la propagation de l'espèce, il est indispensable de détruire les nids avant le début de l'élevage des fondatrices (début août).

## Conclusions et perspectives

Il apparaît aujourd'hui illusoire à tout le monde, compte tenu de sa vitesse d'expansion et de son aire de présence, d'éradiquer *le frelon asiatique* en France. De plus, son expansion vers d'autres pays européens semble inéluctable.

Compte tenu de la dynamique des populations de cette espèce, son comportement de prédation est devenu économiquement influant pour l'élevage des colonies d'abeilles et les gens qui en vivent ainsi que pour toute la faune pollinisatrice qui subit d'abord et surtout les effets dévastateurs des produits chimiques libérés dans l'air, le sol et sur les plantes. Cette situation peut devenir préoccupante pour le devenir de certaines cultures fruitières, florales ou même céréalières et mettre en danger bien des cultures vivrières pour l'être humain.



*Prochain bulletin municipal : Fin Avril – début Mai*

*=> Finances et projets d'investissements communaux*

**Dates à retenir :**

- 21 Janvier : Concours de belote Thégrabdos'zigos
- 05 Février : Banquet de la Chasse
- 25 Février : Concours de belote de la Chasse
- 05 Mars : Bal costumé Thégra Animation
- 25 Mars : Concours de belote de ASCL (Foot)
- 16 Avril : Soirée Théâtre Thégra Animation
- 25 Avril : Ramassage œufs de Pâques Thégra Animation

⇒ 20 et 27 Mars : Elections Cantonales

***Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur ce bulletin, les informations qu'il contient et plus largement sur toutes les actions que mène ou projette la municipalité.***

Vous pouvez utiliser le coupon ci-dessous, soit la messagerie internet : [mairie.thegra@meshnet.fr](mailto:mairie.thegra@meshnet.fr) , soit le blog accessible depuis notre site web : <http://www.thegraenquercy.com>

**Mes remarques et propositions :**

Sur ce bulletin

Sur les autres moyens de communications : affichages, site web

Sur les actions et projets communaux

Autres